

Appel à projets - Recherche

LES BESOINS ET ATTENTES DES ENFANTS ET DES JEUNES DE 11 A 18 ANS PAR RAPPORT AUX SERVICES DE L'ONE QUI LES CONCERNENT

1. Objet de l'appel à projets

Le présent appel a pour objet la réalisation d'une recherche d'intérêt général sur les besoins et attentes des enfants et des jeunes de 11 à 18 ans par rapport aux services de l'ONE qui les concernent.

L'appel à projets est fait conformément à l'article 32 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Le présent appel à projets se situe hors du champ d'application de la TVA, et ce, au regard des quatre critères suivants : (a) la poursuite de l'intérêt général ;(b) le financement par fonds publics ; (c) les résultats de la recherche appartiennent de manière indivise au(x) candidat(s) et au(x) commanditaire(s) ; (d) la nature des activités ne représente pas ou ne s'assimile pas à une prestation pour le compte du/des bailleur(s) de fonds.

2. Commanditaire

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (en abrégé ONE) est l'interlocuteur principal de la recherche. Il s'agit d'un organisme d'Intérêt Public de la Communauté française, régi par le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Il est non assujetti à la TVA.

Adresse : Chaussée de Charleroi 95 - 1060 BRUXELLES - Tél. 02/542.12.11

Le fonctionnaire dirigeant de ce projet est Laurent Monniez, Administrateur général f.f..

3. Contexte

Les enfants et les jeunes, bien qu'au cœur des préoccupations de l'Office, ont en définitive peu l'occasion d'exprimer directement leurs attentes et leurs besoins par rapport à ses actions. Souvent, les adultes, les professionnels, l'ONE s'expriment en leur nom, même lorsque les projets et services les concernent directement. En permettant aux enfants et aux jeunes dans toute leur diversité, d'être entendus et de s'exprimer sur les décisions et services qui les concernent, cette recherche s'inscrit dans les objectifs du contrat de gestion de l'ONE de concertation des bénéficiaires et d'amélioration des services (cfr. art. 5.1-1, 5.1-2, 5.1-5. et 7.2-3), mais aussi dans la réalisation des obligations de la Belgique en matière de droits de l'enfant, notamment quant à leur droit à la participation (cfr. art.12 de la CIDE). Plus généralement, l'ONE tend à s'assurer du respect des droits de l'enfant, tels que développés dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et dans les conventions et pactes connexes, dans le développement et la mise en œuvre de ses missions, en prenant en compte ses rythmes. Aussi, il est attendu que la présente recherche s'inscrive également dans cette perspective.

Plus précisément, ce sont les services de la Direction Recherches et Développement (DRD), de la Direction Accueil Temps Libre (DATL), du pôle de la Promotion de la Santé à l'École (Pôle PSE) de la Direction Santé, et de la Direction des Relations Externes et Internationales (DREI) qui souhaitent ici être informés des besoins et attentes exprimés et non-exprimés des enfants et des jeunes par rapport à l'offre de services qui les concerne, existante et/ou souhaitée.

L'Office étant conscient qu'une approche participative doit être réfléchie et adaptée en fonction de ses publics, en raison des réalités de la recherche et pour des questions de faisabilité, une sélection a été réalisée concernant la tranche d'âge d'enfants et de jeunes. Les services de l'ONE étant aussi mis à disposition des adolescents, la recherche se focalisera ainsi sur les 11-18 ans, avec un intérêt prégnant porté à la phase de transition de fin de cycle primaire vers le secondaire. Débuter cette tranche d'âge à partir de 11 ans est essentiel sachant que la DATL remarque une évolution dans les choix opérés par les enfants, les jeunes et leur famille quant à la fréquentation de ses services entre les primaires et les secondaires. En PSE, la période de fin de primaire et de début du secondaire constitue également une période charnière, source d'une multitude de changements pour les enfants. Il s'agira pour les chercheurs de mettre les moyens nécessaires afin de pouvoir concerter l'étendue de cette tranche d'âge sur leurs besoins et attentes respectifs.

Cette recherche se composera de deux temps principaux :

- Un premier temps théorique, autour de la **définition des notions de besoins et attentes des jeunes**, ainsi que relatif aux **approches et dispositifs qui permettent de récolter de manière participative**, ponctuelle ou continue, les besoins et attentes des enfants et des jeunes (11-18 ans) ;
- Un second temps de récolte de données sur le terrain, auprès des enfants et des jeunes, qui investiguera plus particulièrement **les secteurs de l'ATL et de la PSE**. Ce temps sera également consacré à interroger **la communication de l'ONE en général** vers ce public-cible.

Temps 1 : Revue de la littérature

D'une part, il s'agira de questionner et de définir ce qui est entendu par besoins¹ et attentes dans le cadre de cette recherche auprès des enfants et des jeunes.

D'autre part, il est attendu une revue de l'existant concernant les approches et dispositifs participatifs avec les enfants et les jeunes (11-18 ans). Le temps 2 de cette recherche se basera sur cette revue de la littérature pour y sélectionner des méthodologies à privilégier ou en développer des nouvelles. La présente recherche se veut ainsi être un modèle en matière de participation dudit public et de respects des droits de l'enfant.

Cette participation du public-cible doit être réfléchie rigoureusement pour éviter toute instrumentalisation de la parole (ou autres modes d'expression) de mineurs d'âge. Elle doit être mise en pratique en portant une vigilance accrue au respect de balises éthiques indispensables tant au niveau de la récolte que du traitement des données. Le consentement libre et éclairé des enfants doit être garanti. Il s'agira donc d'inscrire la recherche dans un cadre théorique de méthodologies adaptées aux publics des enfants et des jeunes, tout en respectant leurs rythmes.

¹ Cfr par exemple Camus P. et Marchal L. (dir.), 2007, Introduction : 4.3. La notion de besoin en débat, Un référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité. Livret I. Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité, ONE, p.37.

Cette démarche rencontre les attentes de la DRD d'obtenir une base théorique et comparée des approches et dispositifs adaptés aux publics en question, sur laquelle elle pourrait ultérieurement s'appuyer pour développer la récolte des besoins et attentes des enfants et des jeunes de manière participative au sein des services de l'ONE.

Temps 2 : Récolte de données empiriques auprès des secteurs de l'ATL et de la PSE

Ce second temps se divisera en 2 volets : le premier sera relatif à l'ATL et le second à la PSE.

Dans le **1^{er} volet ATL**, cette recherche se focalisera sur les **besoins et attentes individuels et collectifs** des enfants et des jeunes relativement aux **services d'Accueil durant leur Temps Libre (ATL)** agréés et/ou subventionnés par l'Office. L'accueil temps libre regroupe toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les vacances scolaires. Ce secteur est très diversifié (accueils extrascolaires, écoles de devoirs, centres de vacances...) et accueille des enfants et des jeunes à partir de 2,5 ans jusqu'à leur majorité. Ce secteur offre un troisième lieu de vie à l'enfant, complémentaire à l'école et à sa famille, et est essentiel à son développement. Si l'enfant, dans toutes ses dimensions, est au centre des préoccupations dans l'ATL, l'accent est mis aussi sur le soutien à la parentalité, l'accueil de publics fragilisés, le soutien aux familles, le travail de proximité et la lutte contre la précarité.

- Qu'est-ce qui motive les enfants et les jeunes à fréquenter un ATL ? Quel type d'ATL souhaiteraient-ils pouvoir fréquenter ? Dans quelle mesure les enfants et les jeunes ont connaissance de l'offre ATL (expérience et trajectoire de vie) ? Dans quelle mesure cette offre est en adéquation avec leurs besoins et attentes (évolution selon l'âge, le lieu, accessibilité primaire et secondaire, encadrement, accompagnement...)?

Dans le **2^e volet PSE**, la recherche interrogera les besoins et attentes des enfants et des jeunes concernant **leur santé globale**, c'est-à-dire **bio-psycho-sociale et leur bien-être, en milieu scolaire**.

- De quoi les enfants et les jeunes auraient-ils besoin en matière de santé et de bien-être pour se sentir bien en milieu scolaire ? Quels aménagements et leviers favoriser en matière de promotion de la santé en milieu scolaire pour répondre à ces besoins et attentes ?

Il est à noter que l'offre PSE correspond en grande partie à des missions décrites par le décret de 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école et dans l'enseignement supérieur hors universités.

- Il s'agira donc également de questionner la perception par les enfants et les jeunes du caractère obligatoire des bilans de santé ainsi que de l'ensemble du processus à l'œuvre lors de ces derniers.

Cette recherche sera également l'occasion d'interroger les participants rencontrés dans le cadre des deux volets (ATL et PSE) sur leurs **besoins et attentes en matière de communication de l'ONE de façon plus générale**.

- Ont-ils connaissance, d'une part, de l'ONE, d'autre part, de l'offre de services les concernant ? Si oui, comment ? Sont-ils intéressés par le fait de recevoir des informations relatives à l'offre de services que l'ONE met en place à leur égard ? Quels modes et formats de communication seraient à privilégier pour s'adresser directement à eux, en général, pour informer d'une activité, concernant le site internet, etc. ?

Ainsi, la recherche se situe sur deux secteurs distincts, à savoir l'ATL et la PSE, mais potentiellement en lien. Il n'est pas exclu, bien au contraire, que la thématique de la promotion de la santé puisse

être transversale aux deux services (DATL et pôle PSE), et porteuse de collaborations entre les deux secteurs. Envisager dès lors des synergies sous différentes formes, créatives et adaptées aux enfants et aux jeunes est un atout.

Concernant le volet ATL, d'une part, la recherche viendra soutenir les réflexions en cours² pour la réforme ATL, en visibilisant et objectivant les attentes et besoins, en adoptant la perspective des enfants et des jeunes, comme sujets de droits. D'autre part, elle permettra d'améliorer la prise en compte des besoins et attentes des enfants et des jeunes par l'ONE en sensibilisant et en outillant adéquatement les professionnels de terrains tels que les Coordinateurs ATL (CATL).

Concernant le volet PSE, la recherche viendra soutenir les réflexions en cours³ sur les missions de la PSE telles qu'elles sont organisées aujourd'hui, et également sur la fusion des centres PMS avec les services de la PSE.

4. Objectifs de la recherche

L'objectif général de cette recherche est ainsi de mieux cerner les besoins et attentes exprimés ou non des bénéficiaires de la tranche d'âges des 11-18 ans, quant à l'ATL et la PSE, en les considérant experts de leur propre vécu. Ceci en vue de permettre à l'ONE d'ajuster son offre de services dans les secteurs de l'ATL et de la PSE afin que celle-ci soit davantage en adéquation avec les besoins et attentes des enfants et des jeunes d'aujourd'hui, et d'adapter ses modes de communication avec et vers ces publics.

Objectifs spécifiques :

- Réaliser une analyse comparative des approches et dispositifs existant en Belgique et à l'international qui permettent de récolter de manière participative, ponctuelle ou continue, les besoins et attentes des enfants et des jeunes ;
- Sélectionner ou développer des approches et dispositifs de récolte des besoins et attentes des enfants et des jeunes, sur base de l'analyse comparative effectuée et des services/lieux à investiguer pour la récolte de données ;
- Identifier les besoins et attentes individuels et collectifs des enfants et des jeunes concernant l'ATL en veillant à tenir compte des stades de développement des enfants et des jeunes dans l'analyse des données ;
- Comparer les besoins et attentes des enfants et des jeunes relativement à l'ATL à l'offre réelle des services de la DATL. Qu'est-ce qui fonctionne, c'est-à-dire ce qui répond aux besoins et attentes des enfants et des jeunes ? ; que pourrait-on modifier/améliorer ? Quels

² Basées notamment sur les résultats de la recherche sur le non-recours aux services ATL (https://www.researchgate.net/publication/369560828_Non_recours_aux_services_daccueil_temps_libre_et_aux_milieux_daccueil_de_la_petite_enfance_de_l'ONE#fullTextFileContent), ceux du rapport 2023 de l'OEJAJ « Ce que disent les 10-15 ans de Belgique francophone à propos des congés scolaires » (<https://oejaj.cfwb.be/catalogue/oejajdetails/fiche/ce-que-disent-les-10-15-ans-de-belgique-francophone-a-propos-des-conges-scolaires/>) et ceux de la recherche RTA (2016) commanditée par l'ONE « A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les Écoles de Devoirs » (https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/ONE_organisme_scientifique/Rapport_EDD_2017.pdf).

³ Basées notamment sur les résultats de l'enquête HBSA sur les comportements des élèves scolarisés de la 5e primaire à la fin du secondaire en Wallonie et à Bruxelles (<https://sipes.esp.ulb.be/publications/enquetes-hbsc/enquete-hbsc-2022>).

sont les besoins non couverts ou insuffisamment couverts par les services et missions ?
Quelles synergies entre l'ATL et la PSE sont envisageables ? ;

- Identifier les besoins et attentes des enfants et des jeunes concernant leur santé globale, c'est-à-dire bio-psycho-sociale et leur bien-être, en milieu scolaire ;
- Identifier dans quelle mesure les besoins et attentes des enfants et des jeunes concernant leur santé globale en milieu scolaire sont rencontrés ou non dans le cadre des missions PSE telles qu'elles sont organisées aujourd'hui ;
- Identifier les besoins et attentes des enfants et des jeunes en ce qui concerne la connaissance des services de l'ONE et les modes de communication à privilégier pour s'adresser à eux.

5. Aspects méthodologiques et résultats attendus

Le candidat proposera, de façon détaillée, la construction méthodologique qu'il compte appliquer pour rencontrer les objectifs généraux et spécifiques prédéfinis ci-dessus.

En fonction de l'approche ou des approches participative(s) sélectionnée(s) ou développée(s), il devra détailler l'implication effective des enfants et des jeunes aux différentes étapes de la recherche, en tenant compte de leurs rythmes.

Etant donné le groupe cible, le candidat proposera un projet garantissant le respect des règles éthiques et des droits des participants, (procédure de consentement de mineur, procédure en cas de révélation fortuite d'évènement graves, confidentialité, etc.). Le candidat s'assurera de faire valider son protocole de recherche par le/les comité(s) d'éthique compétent(s).

Le candidat proposera une approche qualitative ou mixte apportant des éléments factuels pour soutenir la réflexion de l'ONE sur les besoins et attentes des enfants et des jeunes en matière de contenu, d'accueil (accompagnement/encadrement des professionnels) et de mode de communication.

Il est attendu de l'équipe de recherche qu'elle se concentre tout au long du projet à la fois sur les besoins exprimés et non-exprimés des enfants et des jeunes en tenant compte de leur diversité. L'équipe de recherche analysera dans quelle mesure ceux-ci sont ou non rencontrés par l'offre de services actuelle des secteurs de l'ATL et par les missions de la PSE.

Concernant les terrains de récoltes de données pour le volet ATL, il est important que les champs d'investigation soient suffisamment larges afin de correspondre autant que faire se peut à la diversité des types d'accueil existants : accueils extra-scolaires, écoles de devoirs, et centres de vacances⁴. La participation des enfants et des jeunes à ces services est souvent cumulative (ex : un enfant peut fréquenter un accueil extrascolaire, une école de devoirs et un centre de vacances).

⁴ Le candidat basera son travail sur les structures qui relèvent du cadre législatif de l'ATL dont l'ONE se charge à savoir le dispositif ATL, les accueils extrascolaires (AES), les centres de vacances (CDV) et les écoles de devoirs (EDD) ainsi que les partenariats automne-détente (PAD). Ce dispositif a été créé suite à la réforme des rythmes scolaires annuels) (Cfr. [Dispositif ATL - Professionnel - Office de la naissance et de l'enfance \(one.be\)](http://one.be)).

Concernant le volet PSE, il s'agira de sélectionner des profils d'enfants et de jeunes scolarisés de sorte à refléter autant que faire se peut la diversité des établissements scolaires (cfr. indices socioéconomiques et réseaux d'enseignement) ainsi que des régions.

Résultats attendus :

- Une recherche centrée sur les enfants et les jeunes de 11 à 18 ans qui soit un modèle en matière de participation et de respect des droits de l'enfant.
- Une analyse comparative des approches et dispositifs existant en Belgique et à l'international qui permettent de récolter de manière participative, ponctuelle ou continue, les besoins et attentes des enfants et des jeunes. Un choix d'approches et dispositifs spécifiquement sélectionnés ou développés pour cette recherche, au regard de l'étude de l'existant précédemment attendue et au vu des services et lieux à investiguer pour la récolte de données.
- Une description et analyse des besoins et attentes des enfants et des jeunes quant aux différents services ATL ; concernant leur santé globale, c'est-à-dire bio-psycho-médico-sociale, en milieu scolaire ; ainsi que par rapport aux modes de communication généraux de l'ONE pour s'adresser directement à eux, en veillant à tenir compte des stades de développement des enfants et des jeunes et de leurs rythmes ;
- Des recommandations concrètes pour soutenir l'ONE dans sa réflexion et ses démarches d'ajustement de l'offre de services de la DATL, de la DPSE et de la DREI pour répondre au mieux aux besoins et attentes des enfants et des jeunes à l'heure actuelle (contenus, modalités, accompagnements, accessibilités primaire et secondaire) ;
- Une communication des résultats de la recherche adaptée aux enfants et aux jeunes, si possible avec et/ou par ces derniers, aux terrains concernés par la récolte des données et auprès de l'ONE.

6. Capacité professionnelle

- Le chercheur principal devra être titulaire d'un doctorat et d'un minimum de 5 ans d'expérience dans la recherche.
- L'équipe de recherche devra être interdisciplinaire (sciences humaines et sociales ; psychologie du développement ; communication ; autre) et posséder de bonnes connaissances dans les champs de l'enfance et de l'adolescence. Une expérience avérée de communication avec les publics des enfants et des jeunes est un avantage certain. Une bonne connaissance des secteurs de l'ATL et de la PSE est un atout.
- L'équipe de recherche devra maîtriser les aspects méthodologiques et éthiques des approches participatives qualitatives ou mixtes avec des publics d'enfants et de jeunes compte tenu de la diversité des profils. Elle devra avoir une expérience avérée de mise en œuvre de recherche approfondie avec les publics concernés.
- L'équipe de recherche devra être familière des procédures requises pour l'approbation de la recherche par le/les comité(s) d'éthique compétent(s).

7. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants :

- Un projet de recherche décrivant la construction méthodologique proposée pour rencontrer les objectifs généraux et spécifiques prédéfinis ci-dessus. Le projet de recherche veillera à prendre en compte les aspects éthiques de la recherche ;
- Un calendrier de travail détaillé respectant les rythmes des publics-cibles ;
- Un détail du budget de recherche.

Le dossier de candidature ne pourra excéder 20 pages et comprendra en annexe :

- Les CV du chercheur principal ainsi qu'au minimum de 2 personnes de l'équipe de recherche ;
- Un bref descriptif des centres ou services de recherche auxquels sont attachés les chercheurs (1 page).

Les soumissionnaires ne peuvent avoir d'intérêt autre que scientifique dans les résultats qui pourraient émaner de l'étude.

8. Suivi de la recherche

Au préalable de la récolte de données empiriques, l'équipe de recherche rencontrera les services demandeurs afin d'intégrer leur fonctionnement, les changements et évolutions liés aux secteurs et de s'ajuster à leurs attentes.

Le pilotage de cette étude sera réalisé en collaboration étroite avec un Comité d'accompagnement composé notamment :

- d'un-e représentant-e du Conseil scientifique de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction Recherches et Développement de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction Accueil Temps Libre de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction des Relations Externes et Internationales de l'ONE
- d'un-e représentant-e du Pôle de la Promotion de la Santé à l'Ecole de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction Santé de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction Psychopédagogique de l'ONE
- de la coordinatrice des fonctions d'appui de l'administration générale de l'ONE, en charge des questions relatives aux droits de l'enfant
- d'un ou plusieurs organismes extérieurs à l'ONE, tels que l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ; le Forum des jeunes ; le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant (CODE) ; l'Observatoire de l'enfant de la Commission communautaire française ; l'Observatoire du Climat scolaire ; la cheffe de chantier C16, du Pacte pour un Enseignement d'excellence ; un membre de l'équipe du DGDE.

L'équipe (ou les équipes) de recherche choisie(s) sera (seront) invitée(s) à participer aux réunions du Comité d'accompagnement de la recherche pour présenter l'état d'avancement de celle-ci.

Ce comité d'accompagnement se réunira à minima une fois par quadrimestre pendant la période de recherche.

Ces réunions auront pour objectif de : valider le protocole de recherche et le plan de travail, assurer le bon suivi de la recherche et approuver le rapport final.

Il appartiendra au candidat de faire parvenir en temps utile, avant chaque réunion, tous les documents nécessaires au suivi effectif de l'étude au secrétariat du comité d'accompagnement à l'adresse suivante : secretariat.DRD@one.be.

9. Les produits attendus

- Un protocole de recherche détaillant et justifiant la méthode de recherche et le plan d'analyse des résultats.
- Un rapport intermédiaire à mi-parcours (à envoyer au secrétariat du Comité d'accompagnement à l'adresse suivante secretariat.DRD@one.be).
- Un rapport final comprenant au moins les éléments suivants :
 - o Une introduction dressant l'état de la situation et précisant le contexte de l'étude ;
 - o Une définition des objectifs et questions de recherche ;
 - o L'exposé de la méthodologie mise en œuvre ;
 - o L'analyse et la discussion approfondie des résultats ;
 - o Des recommandations à destination de la DATL, de la PSE, de la DREI et de la DRD ;
 - o Des conclusions.

Au rapport final seront jointes, au minimum, les annexes suivantes :

- o Deux résumés de l'étude en 3 et 10 pages ;
 - o Un modèle des outils méthodologiques utilisés ;
 - o Le plan d'analyse détaillé ;
 - o L'accord du ou des comité(s) d'éthique compétent(s) ;
 - o Au minimum 1 projet d'article à publier dans une revue scientifique (avec révision par les pairs) dans l'année suivant la conclusion de la recherche.
- Au minimum une présentation et une communication de la recherche auprès des acteurs internes et/ou externes à l'ONE concernés (à convenir avec le Comité d'Accompagnement).

La remise et l'approbation du rapport final conditionne la bonne fin du projet.

10. Durée de la recherche

La recherche est prévue pour une durée maximum de 24 mois à partir de l'attribution.

11. Calendrier

La réponse au présent appel à projets devra parvenir à l'ONE au plus tard le **11 septembre 2024**.

Les différentes candidatures seront analysées par un jury de sélection.

L'attribution aura lieu lors du Conseil d'administration du 23 octobre 2024.

Les prestations visées par le présent appel à projets débuteront au plus tard 30 jours après la notification de l'attribution du projet au candidat.

Un calendrier de travail sera établi de commun accord lors de la première réunion du Comité d'accompagnement.

12. Contacts

Le secrétariat de la Direction Recherches et développement au 02/542 15 40 ou par mail secretariat.DRD@one.be.

Madame Geneviève Bazier, Directrice Direction Recherches et développement au 02/542 14 16 ou par mail genevieve.bazier@one.be

Toute question relative au présent appel fera l'objet, par souci d'équité et de transparence entre les soumissionnaires potentiels, d'une réponse par l'intermédiaire d'une publication en ligne sur la page <https://www.one.be/professionnel/recherches/appel-a-projets/> endéans un délai maximum de 5 jours ouvrables.

13. Dépôt de la candidature

La candidature fera l'objet d'un dépôt numérique sur une plateforme sécurisée, avec garantie de traçabilité et de non-altération. Le dépôt pourra être réalisé jusqu'au 11 septembre 2024 - 15h00.

Les candidats sont priés de se manifester au plus tard 7 jours avant la clôture à l'adresse secretariat.DRD@one.be pour recevoir les informations pratiques leur permettant de procéder au dépôt numérique de leur projet de recherche.

Une copie de la candidature pourra être communiquée complémentirement par courrier électronique au secrétariat de la Direction Recherches et Développement : secretariat.drd@one.be avec copie à genevieve.bazier@one.be.

14. Durée de validité de la candidature

Les candidatures doivent rester valables minimum 90 jours calendriers à dater du lendemain de la date limite de réception de celles-ci.

15. Attribution de la recherche

L'attribution de la recherche s'effectuera au regard des critères d'attribution mentionnés ci-dessous.

30%	La qualité et la cohérence des propositions méthodologiques relatives aux différents objectifs de la recherche (y compris les suggestions méthodologiques complémentaires).
20%	La pertinence des méthodes d'analyse proposées pour traiter les données.

20%	L'interdisciplinarité (Sciences humaines et sociales ; psychologie du développement, communication ; autre)
20%	L'expertise de l'équipe de recherche en matière de méthodologies de recherches avec les enfants et les jeunes
10%	Le prix proposé, sachant que le total du budget ne peut dépasser la somme de 200.000 euros toutes taxes comprises.

16. Paiement

Le prix maximum de cette recherche est fixé à 200.000 € (deux cent mille euros) toutes taxes comprises ; dont 70.000 € en 2024 ; 70.000 € en 2025 et 60.000 € en 2026.

Les originaux des factures devront être adressés au service facturation de l'ONE :

Office de la Naissance et de l'Enfance, Département Finances, Chaussée de Charleroi 95, 1060 Bruxelles

Ou envoyés au même service, par courriel à l'adresse : facture@one.be

La facture doit mentionner :

- La raison sociale de l'entreprise
- Le numéro du registre de commerce et numéro de T.V.A, si existant
- Le numéro de la facture
- L'intitulé de l'appel à projets
- La nature des prestations
- Le numéro du compte postal ou bancaire
- La date

Conformément à l'article 66 §1^{er} de l'AR du 14/1/13, le paiement peut s'effectuer par acompte, par tranches, une première tranche à concurrence 70.000 € prévus en 2024 au démarrage de la recherche, une deuxième tranche à concurrence de 70.000 € correspondant aux prestations réalisées en 2024 et 2025 seront versées sur base d'une déclaration de créance à remettre pour le 15/12/2025 avec les pièces justificatives, et une troisième tranche d'un montant maximal de 60.000 € correspondant aux prestations réalisées en 2025 et 2026, sur base des dépenses réellement exposées et justifiées avec une déclaration de créance à remettre pour le 15/12/2026.

17. Propriété

Les résultats des recherches menées par le candidat choisi dans le cadre de l'exécution de ladite recherche appartiennent de manière indivise à ce dernier et au commanditaire.

Il est néanmoins convenu que le candidat et les commanditaires peuvent utiliser librement les résultats dont elles sont copropriétaires aux fins notamment d'exécution de travaux de recherche en interne et/ou pour compte de tout autre pouvoir public, ainsi qu'aux fins de publications/communications scientifiques.

Toute communication/publication se fera en concertation entre les parties et mentionnera que les résultats proviennent d'un projet de recherche collective d'intérêt général financé par les parties.

Toute utilisation commerciale de résultats issus de l'exécution de la présente convention est interdite sauf accord express des parties qui sont copropriétaires des résultats concernés.

La DRD se réserve le droit d'adapter la communication des résultats à des fins de vulgarisation.

18. Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter, par tout moyen adapté, la confidentialité des informations échangées.

Les obligations de confidentialité prévues pendant l'exécution du projet persisteront aussi longtemps que ces informations conserveront leur caractère confidentiel, même au-delà de la date de la fin du projet.

19. Changement de personnel

Sauf en cas de force majeure, le personnel du candidat tel que proposé dans la candidature ne pourra pas être remplacé en cours de mission.

Si le personnel du candidat doit être remplacé, une proposition sera faite à l'administration qui se réserve le droit de l'accepter ou non. Le candidat remplaçant sera de compétences au moins égales à celles du personnel en fonction au moment du changement, et au courant de la problématique traitée par son prédécesseur. Dans tous les cas, la mise au courant du remplaçant ne donne pas lieu à facturation et est prise en charge intégralement par le candidat.

Un remplacement d'un membre de l'équipe de recherche non impérieusement justifié par le candidat sera un cas de résiliation de l'appel à projets sans qu'il puisse être réclamé à l'administration autre chose que le paiement des prestations réellement effectuées dans le cadre du présent appel.

20. Protection de la vie privée

Le candidat s'engage à respecter les dispositions normatives relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de cette convention, notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

21. Recours

Les candidats non retenus peuvent adresser un courrier recommandé au commanditaire (l'ONE) demandant la justification de leur non-sélection dans un délai de 30 jours à dater de la notification.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973, la décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat. Celui-ci est à introduire par lettre recommandée dans un délai de 60 jours à dater du premier jour suivant la notification.

En cas de litige dans l'exécution du présent appel à projet, les parties devront d'abord tenter de trouver une solution à l'amiable.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'exécution du présent appel à projet, y compris en cas de procédure en référé.